



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 065-216502260-20240402-2024021-DE



Séance du 2 avril 2024 à 18h

2024/021

**Présents :** Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Alexandre ARRIZABALAGA, Sébastien ABADIE, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ, Bruno CAZERES, Bernard LHOSSEIN, Hélène FRANCES, Dominique GAYE, Stéphanie MARQUEZ, Serge ALMENDRO, Laetitia CAZABAN, Caroline ECORCHON

**Absents :** Noémie DEUTSCH (donne procuration à Michel DUHAMEL), Régine TOSON (donne procuration à Gisèle VINCENT), Ingrid BOUTARFA, Sandrine TREBUCQ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 28 mars 2024

**DEMANDE DCU POUR L'ISOLATION DE LA TOITURE  
DE 10 LOGEMENTS DE LA GENDARMERIE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a déjà procédé aux travaux d'isolation de la toiture de 9 logements de la Gendarmerie.

La technique employée, testée en 2022 sur 2 logements, s'est révélée efficace. C'est pourquoi 7 autres logements ont été rénovés en 2023.

Elle prévoit en 2024 de finaliser cette rénovation en isolant les toitures des 10 logements restants.

Pour cela, la commune souhaite obtenir des subventions pour aider au financement de l'isolation de la toiture des 10 logements de la Gendarmerie.

**Plan de financement / DCU 2024 :**

DETR	159 237,50 € HT
CD65 - DCU	95 542,50 € HT
Commune d'Ibos - Autofinancement	63 695 € HT
	<b>TOTAL</b>
	<b>318 475 € HT</b>
	<b>335 991,12 € TTC</b>

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 95 542,50 € HT au titre de de l'appel à projets DCU du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, pour l'isolation de la toiture de 10 logements de la Gendarmerie.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE

